

PEAC 2020 :
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION ANIS TRIO

Direction Proximité - Culture
N° 2020-D-263

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) 2020-2021 destiné au jeune public, est approuvée la convention de partenariat passée avec l'association ANIS TRIO domiciliée 47 rue de la Tourgarnier à Angoulême

Article 2 – La convention prévoit l'animation d'ateliers de sensibilisation autour de la musique et des arts plastiques menée par l'artiste Jean-Noël Godard dans le cadre du projet « Naïa », au cours de l'année scolaire 2020-2021, au sein de plusieurs centres de loisirs, 8h d'intervention avec :

- les 6-11 ans des centres ASBAMAVIS et TOBOGGAN,
- les 8-11 ans du centre SAFABRIE,
- les 6-8 ans du centre ALVEOLE.

Article 3 – La participation financière de GrandAngoulême est estimée à 2 200 € TTC décomposée comme suit :

- L'animation des ateliers, soit 32 heures à 55 € de l'heure = **1 760 €**
- La préparation des ateliers, soit 8 heures à 55 € de l'heure = **440 €**

Les frais de déplacement feront l'objet d'un défraiement complémentaire, à hauteur de 0,50€/km au départ de Jurignac – Val des Vignes, calculé après établissement du planning d'intervention de l'artiste.

Article 4 – La dépense est inscrite au budget principal article 6574 – rubrique 33.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **09/10/2020**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 09/10/2020
Publié ou notifié,
Le 09/10/2020